



Chambre de Commerce et Industrie de Montmagny

Implantation du terminal méthanier

Rabaska

Mémoire présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Le 22 janvier 2007

Présentation de la Chambre de commerce et Industrie de Montmagny (CCIM)

La Chambre de Commerce et Industrie de Montmagny est un réseau de gens d'affaires de plus de 180 entreprises provenant de diverses sphères d'activités économiques (industriel, commercial, professionnel, service, institutionnel, travail autonome, etc) favorisant activement le développement de sa communauté tout en veillant ainsi sur les intérêts de ses membres grâce à l'exercice de son dynamisme ainsi qu'à son pouvoir de représentation.

Dans le Québec moderne, les Chambres de commerce sont des carrefours naturels où se retrouvent les gens d'affaires, les entrepreneurs et les créateurs d'emplois qui ont à cœur le développement économique et social des différentes régions. Nous sommes donc des interlocuteurs incontournables dans les consultations de projets structurants tel le projet de terminal méthanier de gaz naturel liquéfié (GNL) RABASKA.

Le projet Rabaska

La CCIM est d'avis que le projet Rabaska qui consiste à aménager sur le territoire de Lévis un terminal méthanier permettant de recevoir du gaz naturel liquéfié (GNL) doit être réalisé le plus tôt possible pour les raisons suivantes :

1. Le Québec doit diversifier ses sources d'énergie. Non seulement sous diverses formes (gaz, hydroélectricité, éolien, etc.) mais aussi en fonction de leur provenance.

L'approvisionnement actuel du Québec en gaz naturel provient de l'Ouest canadien. Il est fragilisé par la diminution rapide des réserves. On parle tout au plus d'une dizaine d'années.

De plus, la faible diversité des sources de gaz rend le Québec vulnérable au chapitre des prix. Ces derniers pourraient être tirés à la baisse avec l'arrivée de nouvelles sources d'approvisionnement.

2. La construction du terminal du consortium Rabaska entraînerait des investissements directs de près de 900 M \$ sur une période de 3 ans.

Près de 5 000 emplois, directs et indirects, seraient créés dans Chaudière-Appalaches – et ailleurs au Québec – pendant la période de construction.

L'exploitation du terminal produirait 70 emplois permanents – directement liés à l'exploitation du terminal – et au moins 220 autres emplois seraient créés du côté des fournisseurs. Et nous croyons que cette estimation est fort conservatrice. D'autres entreprises seront sûrement attirées ici, notamment, par la présence d'une source d'énergie abondante et bon marché ou par la présence de technologies originales et novatrices. D'après nous, la création d'emplois sera donc plus importante.

3. La construction du terminal méthanier permettrait au Québec d'avoir accès aux nouvelles technologies du froid – la cryogénie – inhérentes à la construction et à l'exploitation ce type d'installation. Les connaissances acquises permettraient à certaines de nos firmes d'ingénierie et de construction d'y asseoir une partie de leur croissance en participant ailleurs à la réalisation de projets semblables ou en développant de nouveaux produits. Ici encore, on peut penser à la création de nouveaux emplois.

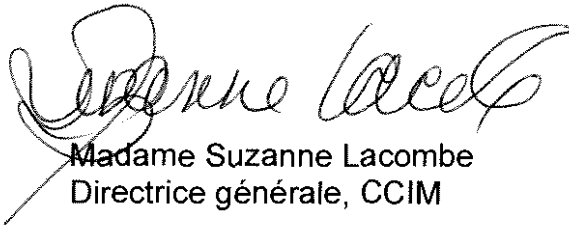
4. Les gouvernements du Québec, du Canada et la municipalité de Lévis pourraient en tirer des centaines de millions de \$ sous formes de taxes et d'impôts. Pour la seule municipalité de Lévis on parle d'un minimum garanti de 7 M \$ sur une base annuelle... et ce sont des revenus récurrents.
5. Le projet du consortium est entièrement privé. Aucune subvention n'est réclamée auprès des gouvernements. Au moment où les investissements privés sont plus difficiles à générer, cela nous semble être une excellente nouvelle. Et les entrées nettes de revenus dans les coffres de l'État sont ainsi davantage confortées.
6. Aucune preuve scientifique solide sur les risques pour la sécurité et l'environnement n'est venue étayer, à date, l'argumentaire des opposants au projet. Le gaz naturel n'est pas toxique et les technologies liées à son exploitation sont éprouvées. Après 40 ans d'usage on ne rapporte aucun accident majeur. Pendant cette période les méthaniers ont effectué plus de 40 000 transports sur une distance de 100 millions de milles.
7. La perspective d'une plus grande disponibilité de gaz naturel à l'échelle continentale aurait également un impact positif sur l'environnement. La construction de nouvelles centrales thermiques au charbon ou au mazout pourrait être évitée. Nous pourrions contribuer à la réduction d'émissions des gaz à effet de serre. À cet égard, le Québec et le Canada ont d'ailleurs pris des engagements – le protocole de Kyoto – envers la communauté internationale.
8. L'ouverture et la transparence dont font preuve les membres du consortium Rabaska, Gaz Métro, Enbridge et Gaz de France, à l'égard des questions relatives à la sécurité de la population et à la protection de l'environnement nous rassurent et leurs expériences cumulées dans le domaine de leurs activités peuvent difficilement être remises en cause.
9. La Chambre de Commerce et Industrie de Montmagny souscrit aux principes du développement durable et elle n'a aucune raison de croire qu'il en va autrement pour les membres du consortium Rabaska.

Résolution

Pour toutes ces raisons, il est proposé par le président de la Chambre de Commerce et Industrie de Montmagny, Michel Delisle, et secondé par son vice-président, Réjean Savard, de recommander au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et aux gouvernements du Québec et du Canada d'accepter la construction à Lévis du terminal méthanier tel que proposé par les promoteurs du consortium Rabaska, Gaz Métro, Enbridge et Gaz de France. Ce projet doit être réalisé et ce dans les plus brefs délais.

Monsieur Michel Delisle
Présidente, CCIM

Monsieur Réjean Savard
Vice-président, CCIM



Madame Suzanne Lacombe
Directrice générale, CCIM

Adresse : 37, ave. Sainte-Marie
Montmagny (Québec) G5V 2R6
Tél. : (418) 248-3111
Télécopieur : (418) 241-5779
Courriel : ccimmdg@globetrotter.net